



Point d'information du 17 avril : Du mieux au niveau local, Mais du pire en national...

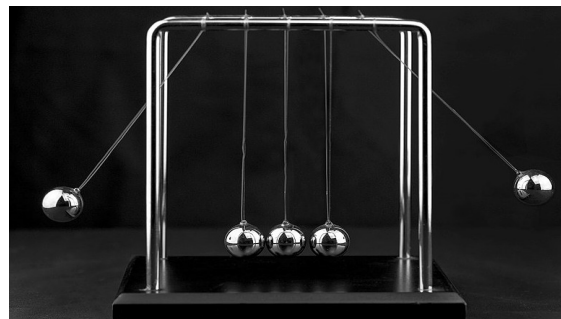
Participants

Pour la « haute » administration :

- le Directeur interrégional (DI) et son adjointe (DIA) ;
- les 3 Directeurs régionaux (DR : d'Orly, de Roissy Fret [DRF] et Roissy Voyageurs [DRV]) ;
- les chefs de pôle logistique et informatique (PLI) et ressources humaines (RH) ;
- le receveur interrégional (RI).

Pour les organisations syndicales :

- en sus de SOLIDAIRES,
- CGT,
- CFDT,
- UNSA,
- USD-FO.



I – Activité/organisation des services



A) DR Orly

Il ne faut pas s'attendre à un redémarrage tel qu'auparavant à l'issue du confinement, mais à une **montée en charge progressive**.

18 mai : La TAP Air Portugal semble être la compagnie ayant fait l'annonce de mise en place de vol la plus précoce, au 18 mai.

3 juin : Air France, Air Caraïbes et Transavia annoncent pour leur part une reprise au 3 juin.

Transfert : De plus, dans le cadre de la reprise d'activité, le trafic d'Orly devrait être transféré sur Roissy.

OPCO : Le bureau aéroport dédouanement fonctionne, des liaisons fret avec les départements d'Outre-mer (DOM) opèrent via la compagnie Corsair.



B) DR Roissy Voyageurs (DRV)

1°) Activité générale

Passagers : Le flux de passagers se maintient aux alentours de 20 000 voyageurs/jour.

Soit 10 fois moins que la normale (200 000 passagers/jour).

Vols : Il concerne des vols intra Union européenne (UE), de continuité territoriale Outre-mer/métropole, ainsi que des rapatriements de ressortissants restés bloqués hors de l'UE.

Avenir compagnies : Certaines compagnies annoncent une réduction pérenne de leurs vols à l'issue de la crise, certaines filiales low cost ne reprendront pas leur activité.

2°) Organisation des services

L'activité contentieuse pour la période du 16 mars au 15 avril est de 14 dossiers, ce que déplore le DI. Concernant d'éventuelles problématiques de liens avec l'Office anti-stupéfiants (OFAST) et le Parquet, il indique qu'aucune retenue douanière n'a été conduite sur la même période.

Pour SOLIDAIRES, il ne peut être reproché aux agents une moindre activité contentieuse sur la période, d'autant que la majorité des vols concerne des rapatriements !



C) DR Roissy Fret (DRF)

1°) Activité générale

Le « pont aérien » fonctionne à plein régime, le tonnage de fret transporté à ce stade de l'année est de l'ordre de celui de l'année 2019 complète (400 tonnes de matériel médical dont 170 millions de masques ont été acheminés à ce jour).

Appareils : le pont aérien est opéré par des appareils à capacité très importante, ainsi que parfois dans des avions de ligne aménagés pour transporter des passagers (Air France).

Le volume de déclarations en douane lié à la situation actuelle (matériel médical) est de l'ordre de 3700.

2°) Organisation des services

Cellule spécialisée : en vue de désengorger le pôle d'action économique (PAE) et la cellule régionale de programmation des contrôles (CRPC), une cellule de traitement va être mise en place dès lundi, de même qu'une boîte aux lettres (BALF) spécifique (roissy-covid19@douane.finances.gouv.fr), destinée aux opérateurs.

Réunion de constitution : Pour ce faire, une réunion regroupant le PAE, le SRA, les divisionnaires, chefs de bureaux et agents concernés s'est tenue ce jour en présentiel (*cela nous paraît inadapté en cette période de confinement et de promotion de règles de distanciation*).

Remerciements : Le DI a salué le travail effectué par ces acteurs, qui ont élaboré un tableau normatif détaillé pour le matériel médical, pour lequel des évolutions de normes et de classification ont été opérées.

Les opérations sur les seuls masques concernent un volume d'un milliard deux-cent millions d'unités pour 4 types d'importations.



II – Effectifs / relations humaines (RH)

Présentiel : Il y a une légère hausse du nombre de présents, en lien avec la revue du plan de continuité d'activité (PCA) de la DRF.

Quatorzaines : la diminution du nombre de quatorzaines se poursuit.

Malades : là aussi, la baisse constatée se poursuit.

SOLIDAIRES continue de saluer la poursuite du confinement d'un maximum d'agents. Cela répond à une bonne démarche de prévention.

Position des personnels	Nombre			
	Vend. 27/03	Vend. 03/04	Vend. 10/04	Vend. 17/04
Présents	164	140	142	160
À domicile (ASA ou télétravail)	678	744	760	763
- dont SU en ASA pour baisse activité	263	407	438	469
Quatorzaine	180	52	26	17
- dont AG-CO	44	13	3	1
- dont SURV	136	39	23	16
Malades	44	64	54	32
- dont AG-CO	15	24	16	8
- dont SURV	29	40	38	24



III – En questions diverses



A) Questions de SOLIDAIRES

Préalablement à la réunion, SOLIDAIRES a posé un certain nombre de questions.

1°) **Tout DIPA :** suites au discours présidentiel du 13 avril, comment la Direction voit l'après 11 mai ? Y a-t-il un calendrier de déconfinement ?

2°) **Santé/sécurité :**

- Est-il possible de prévoir, en sus des masques, des visières en dotation individuelle, car cela semble plus sécurisant ? À défaut, la piste des surlunettes a-t-elle été envisagée ?
- Le test de l'ensemble des agents est-il prévu, pour savoir celles et ceux qui l'ont eu ou pas (les règles de prudence et de distanciation restant de mise, mais n'ayant pas tout à fait la même portée si l'agent a déjà été en contact ou pas) ?
- Eau : la direction s'est-elle vu communiquer des analyses depuis la semaine dernière ?

3°) **Orly :** les réflexions sur une réactualisation du plan de continuité d'activité (PCA) ont-elles avancé ? Y a-t-il du nouveau pour le mois de mai ?

4°) **Gestion du personnel :**

- Il est question d'un dispositif exceptionnel alloué aux agents travaillant durant le confinement. Est-il envisagé une comptabilisation double (voire triple) du temps de travail effectué durant la période, ou d'accorder l'équivalent de ce temps de travail (voire le double) en récupération/repos compensateur ?
- En matière de prise en charge de frais de repas, depuis la publication le 11/04 par la DG de la note relative au décret 2020-404, quels sont les premiers éléments de réflexion de la Direction sur sa déclinaison locale ?



1°) Modalités de déconfinement pour la DIPA

Le DI indique que des plans de sortie sont à l'étude au niveau gouvernemental, mais il est trop tôt pour que la DI puisse avancer des contours précis.

Facteur Frontières : Si une date de déconfinement a été avancée, aucune date de réouverture de frontières ne l'a été.

Facteur étranger : Par ailleurs d'éventuelles mesures de quatorzaine prises par les États pourraient avoir une incidence importante sur le trafic voyageur.

Facteur aérien : Dans tous les cas il faut s'attendre à une reprise très progressive du trafic (Air France par exemple, ne prévoit d'assurer que 30 % de ses vols à la reprise d'activité).



2°) Santé/sécurité

Visières ou surlunettes :

Une dotation n'est pas envisagée. Toutefois, le DI reconnaît que la contamination peut se faire par les yeux.

Pour SOLIDAIRES, cette reconnaissance est salubre. Il y a donc un risque de contamination, connu de la Direction, qui ne fait pour le moment pas l'objet d'une mesure de prévention/protection adéquate. Aussi nous reviendrons dessus.

Tests à l'ensemble des agents :

La mesure n'est pas envisagée non plus, le résultat des tests n'étant valable que pour le jour J. Pour le DI, au vu de la qualité de diagnostic actuelle, cela n'apporterait pas grand chose.

Ce n'est donc pas un rejet dans l'absolu. SOLIDAIRES reviendra donc sur cette mesure, lorsque la production nationale quotidienne de tests permettra de dépister régulièrement nos concitoyens.

Qualité de l'eau (Roissy)

Le gestionnaire ADP (Aéroports de Paris, nouvellement dénommé Paris Aéroport) a indiqué qu'il n'y avait pas de problèmes sur le réseau primaire, les résultats seront communiqués sous 15 jours.



3°) PCA Orly ✓

Le DR indique avoir été sensible à nos interventions, les rondes de surveillance des locaux s'effectueront désormais à une seule brigade par alternance :

- semaine du 4 au 10 mai : BSE Orly Pistes,
- semaine du 11 mai : BSE Orly fret et périphérie.

Le dispositif devra effectuer 3 rondes de jour et 3 de nuit contre 4 et 4 actuellement (2 et 2 pour la BSE Orly 3 ; 2 et 2 pour la BSE Orly 4).

SOLIDAIRES salue cette prise en compte de notre demande de revue du Plan de continuité d'activité (PCA) d'Orly, qui permettra de garantir la protection d'un maximum d'agents. Nos arguments (cf notre communiqué du 3 avril) ont donc été entendus. Reste la question du recours au volontariat, essentielle en cette période.



4°) Gestion du personnel



a) Comptabilisation bonifiée des heures effectuées durant la période de confinement

Pour le DI, l'option n'est pas envisagée et ne fait l'objet d'aucune discussion.

Pour SOLIDAIRES, cela est dommageable. Cela aurait pu être une manière simple de reconnaissance collective et de compensation du travail effectué en cette période exceptionnelle.



b) Remboursement frais de repas (décret 2020-404 du 7 avril 2020)

Le DI a indiqué que la note de cadrage du 11 avril était validée par la DG. Or cette note méconnaît un certain nombre de spécificités de service en vigueur à la DIPA (travail les week-ends et fériés, ainsi que sujétions particulières).

Le DI demandera des précisions sur la façon de combler certaines lacunes du texte.

SOLIDAIRES réitère sa demande d'une interprétation large de la condition d'impossibilité de recours à la restauration administrative.

En effet, confinement et restriction des déplacements obligent, aucun agent ne se rend actuellement dans les restaurants administratifs. Plus précisément, pour chaque service à moins de 4 agents, il est en pratique impossible de se déplacer pour prendre son heure de repas dans un restaurant qui n'est pas à proximité :

- en SURV/aérogares, parce qu'il faut un minimum 2 agents en même temps, cf mesures anti-terrorisme) ;
- en OPCO/zone de fret, du fait de l'éloignement.

Au reste, les restaurants sont gérés par des prestataires différents. Des agents roisséens possèdent une carte Air France, mais pas une carte ADP. Or les cantines Air France du T2E et T2F sont fermées depuis le confinement.

Aussi SOLIDAIRES demande qu'il soit attribué de manière automatique, par journée de vacation et pour tous les agents, le taux de 17,50 €/repas.

■ ■ ■ B) Autres questions



1°) Gestion du personnel



a) Congés/RTT : déclinaison DIPA de l'ordonnance 2020-430 du 15/04/2020

Pour le DI, il est trop tôt pour pouvoir apporter des réponses, il faut attendre le décret d'application et le cadrage de la DG. *SOLIDAIRES* dénonce une mesure inappropriée et injuste, prise dans le cadre autoritaire d'une ordonnance, alors que les agents ne sont aucunement responsables de la situation.



b) Déclinaison DIPA de la prime exceptionnelle de 1 000 euros maximum

Pour le DI, il est trop tôt également pour apporter des éléments plus précis, le sujet faisant débat entre directions. Néanmoins, le DI indique fonder sa considération sur les éléments suivants :

- le fait que l'agent ait été présent ou en télétravail effectif,
- ET le fait qu'il ait été confronté à un surcroît de travail.

SOLIDAIRES indique qu'une telle conception excluait la SURV, le DI a confirmé que son regard se portait plutôt sur la DRE, la branche SURV ne présentant qu'un bilan de 14 contentieux entre la mi-mars et la mi-avril.

Nous avons marqué notre opposition à de telles conceptions, les agents SURV n'ayant pas démérité, et s'exposant (au vu des statistiques) à des risques d'infection accrus. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des agents en effectif drastiquement réduit puissent être confrontés à une charge de travail accrue, en dépit d'une activité contentieuse réduite.

SOLIDAIRES réitère sa préférence pour un système de bonification d'heures. Pour nous, si prime il doit y avoir, elle ne peut que venir saluer l'investissement des agents pour la collectivité de par leurs fonctions, et donc revêtir un caractère collectif. Il serait indécent, dans le contexte actuel, qu'elle prenne la forme d'une prime individuelle au « mérite ».



c) Problèmes de cotation et de cumul d'heures pour les agents présents

Pour le DRV : Certains agents ont cumulé des heures d'avance, mais les durées légales de travail sont respectées. Aussi, pour les agents concernés, cela ne posera pas de difficulté dans l'outil *Mathieu*.



d) Contrôleurs stagiaires

Affectations : Aucun redéploiement hors de la DI n'est envisagé, de même qu'aucun changement d'affectation au niveau de la branche surveillance.

Des ajustements pourraient avoir lieu au niveau de la branche OP/CO, mais la DI ne semble pas y songer ardemment.

Rapports : La date du 6 juillet avait été annoncée pour la remise des rapports de stage, la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) devrait pouvoir la réadapter si nécessaire.



2°) Organisation des services

UDD : priorités de contrôle

Pour le DI, les contrôles de lutte contre la fraude (LCF) prescrits à l'Unité dédiée au dédouanement (UDD) sont très limités et se situent généralement dans le champ du matériel médical.

BSERI : Pertinence du maintien de 2 services/jour :

Pour le DRV, il est important de maintenir notre présence et notre visibilité, ainsi que de couvrir la surveillance de la plate-forme après 20h, particulièrement lorsque des carences d'effectifs interviennent. Aussi, la BSE de Roissy Intervention (BSERI) doit répondre à toute une palette d'interventions, notamment traitées par le Centre opérationnel douanier aérien (CODA), ce qu'il n'est pas possible de faire avec une vacation/jour.



3°) Santé/sécurité

Non respect des distances et des principes de précaution par les passagers en zone voyageur
Le DI a indiqué qu'il interpellerait ADP à ce sujet.

Accès aux masques dans les services de la DI

La direction répond que des masques sont disponibles et utilisables selon le souhait de chacun.



Pour conclure

Un dernier mot sur la densité des échanges. La conférence téléphonique, prévue pour une durée de 45 minutes, s'est tenue pendant finalement près de deux heures.

Ceci contribue à avoir un échange nourri sur chaque point évoqué.